

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

AFFICHÉ LE 27 NOV. 2019

COMITE SYNDICAL

Le mardi 26 novembre 2019 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 4 novembre 2019, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.



Délibération n° D-2019-17

OBJET : Décision modificative n° 1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Vu la délibération n° D-2019-05 du 25 février 2019 relative à l'approbation du Budget Primitif 2019 ;

Vu l'avis favorable de Madame la Payeuse départementale,

Exposé des motifs –

Section d'investissement

Il est nécessaire d'inscrire un montant de 666 € sur le compte 2051 « *concessions et droits similaires* » pour lequel aucune inscription n'avait été prévue au Budget primitif 2019.

Le compte 2184 « *mobilier* » est diminué de 666 €.

Le montant des dépenses d'investissement voté lors du BP 2019 à hauteur de 97 832,28 € reste inchangé.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'autoriser les modifications de crédits de la section d'investissement telles qu'indiquées dans le tableau ci-joint ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 26 novembre 2019.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.



